

Monsieur Albert GOFFART  
Directeur A.A.T.L.  
Région de Bruxelles-Capitale  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/pfd/173931  
N/réf. : AVL/ah/SBK-2.40/s391  
Annexe : 1 dossier comprenant 3 plans

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES / SCHAERBEEK. Rampe du Lion / pont Albert / avenue Georges Rodenbach. Demande de permis d'urbanisme pour la démolition d'une cabine de signalisation située le long de la ligne ferroviaire 25.

En réponse à votre courrier du 7 avril sous référence, réceptionné le 14 avril 2006, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis concernant l'objet susmentionné, émis par notre Commission en sa séance du 26 avril 2006.

La demande porte sur la démolition d'une cabine de signalisation située le long de la ligne 25 Bruxelles-Anvers, et inoccupée depuis plusieurs années. Selon le demandeur l'édicule serait en état de délabrement avancé et constituerait un risque pour les trains circulant sur les voies.

La CRMS ne s'oppose pas à la démolition de cette construction bien qu'elle déplore que l'état de dégradation soit invoqué pour justifier la suppression d'un bâtiment qui présente certaines qualités architecturales. Construite dans les années 1920, cette construction se caractérise par la présence d'une large corniche saillante du côté des voies.

De manière générale, la Commission déplore le manque d'entretien des cabines de signalisation désaffectées. Elle demande à la SNCB les réaffecter dans la mesure du possible et, le cas échéant, de soigneusement documenter ce type de constructions avant leur disparition.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

c.c. à : A.A.T.L. / D.M.S.